

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

SIMPLIFIER LA SORTIE DE L'INDIVISION SUCCESSORALE - (N° 2263)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° CL4

AMENDEMENT

présenté par
M. Guiniot

ARTICLE 1ER BIS

À la fin de l'alinéa 2, après le mot :

« bien »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.